

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 639

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« avancée ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'histoire de la médecine est faite de pronostics médicaux déjoués, au bénéfice des patients. Les progrès médicaux et technologiques y contribuent largement.

Ainsi, l'espérance de vie de patients est-elle significativement prolongée. Et des rémissions, de plus en plus nombreuses, deviennent définitives.

Par conséquent, il est impossible de définir, de façon sûre et certaine, ce qu'est une affection en phase avancée.

Pour les médecins, un délai est très difficile à pronostiquer. « On sait à peu près prédire une fin de vie à quelques heures mais même à ce stade, il arrive de se tromper. Dès qu'il s'agit de se prononcer en semaines, la plupart des soignants ne font pas de pronostic car c'est trop compliqué. En mois, cela devient impossible, avertit Ségolène Perruchio, médecin et vice-présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs.

Par ailleurs, la Haute Autorité de Santé elle-même a considéré qu'il n'existait pas de définition objective du pronostic temporel à l'échelle individuelle.

Pire, s'essayer à définir la « phase avancée » conduirait à renoncer à de nouveaux protocoles thérapeutiques, au détriment des patients, et à ouvrir la porte à des dérives sans limite.